

Décision n° P 2020- 02 en date du 14 JAN. 2020
portant délégation de signature du président du directoire
en vue de l'accomplissement de formalités de mise à jour
du Registre du Commerce et des Sociétés

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Thierry DALLARD);

Vu la décision n° D 2019-3 en date du 16 janvier 2019 portant organisation de la Société du Grand Paris.

décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile Viseur-Ferré, directrice juridique, à l'effet d'effectuer toutes les formalités de mise à jour du Registre du Commerce et des Sociétés pour le compte de la SGP.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint Denis, le 14 JAN. 2020

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Frédéric Brédillot

Membre du directoire

Thierry DALLARD